

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraisant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for Cahors to Libos, Cahors, and Cahors to Paris. Includes columns for departure/arrival times and prices for different classes.

Cahors, le 14 Octobre 1870

M. Gambetta à Tours.

L'arrivée de M. Gambetta à Tours va donner à la marche de nos affaires une impulsion décisive. Il apporte avec lui la jeunesse et l'ardeur, l'autorité qu'il doit à sa place éminente dans le gouvernement.

Du premier coup, il a pris en main la direction de la guerre. La guerre est tout en ce moment; le reste est accessoire, et n'importe qu'autant qu'il peut concourir au succès de la guerre.

Quand, préoccupés du sort de Paris, inquiets des symptômes de division qui se manifestaient en province, nous demandions la prompte convocation d'une Assemblée nationale, nous n'avions certes pas en vue une réunion de légistes, de publicistes et de rhéteurs discutant dans quelque coin éloigné de la France sur la meilleure forme de gouvernement et sur le meilleur système de lois civiles.

La représentation nationale que nous attendions était une grande délégation des départements pour la délivrance de Paris et de tout le territoire, tenant ses assises dans le voisinage des camps. Les députés, après avoir donné au gouvernement du 4 septembre ou maintenant dans son intégrité, ou modifié, la consécration solennelle de leur adhésion, après avoir placé près de lui une commission législative permanente, seraient retournés vers leurs mandataires pour hâter et diriger l'organisation de la défense.

Il nous semblait avoué-le, que cette assemblée aurait été une garantie de l'unité et de l'indivisibilité de la République, si justement revendiquées par M. Gambetta et que nous avons eu l'honneur de défendre ici contre certaines tendances fédéralistes, qui si elles aboutissaient, seraient l'anarchie et ne seraient pas la décentralisation. L'ajournement des élections n'aura-t-il pas pour effet de favoriser cette division, de donner un prétexte à des susceptibilités provinciales, d'amortir enfin l'élan vers la défense commune? Nous l'avons craint, quand la mesure n'était encore qu'en projet, nous ne voudrions pas le dire maintenant, non que nous ne nous sentions parfaitement libres d'exprimer notre pensée sur les actes du gouvernement, mais par cette raison, qu'on aggrave quelquefois un danger en le signalant avec trop d'insistance. Nous voulions les élections comme un gage d'union; prouvons que nous sommes dans toutes les régions de la France, si attachés à la concorde, que même l'ajournement des élections ne parviendra pas à nous désunir.

Ce que nous espérons de l'accord d'une Assemblée nationale avec le gouvernement du 4 septembre, ce gouvernement prend l'immense responsabilité de le réaliser seul. En désirant qu'il réussisse, c'est moins pour lui que nous faisons des vœux que pour la France. Nous sommes tous à bord du vais-

seau dont il reste le pilote dans la tempête; le péril est le même pour tous, son salut sera le salut commun; quiconque gênerait la manœuvre, se condamnerait au naufrage.

Les hommes investis du pouvoir ont devant eux un but si nettement marqué, que, le voulaient-ils, et nous sommes persuadés qu'ils ne le veulent pas, ils ne trouveraient pas le temps de se détourner à droite ou à gauche pour servir des intérêts égoïstes de parti; ils iront droit devant eux, droit à l'ennemi, et la France entière sera avec eux, parce que la France ne peut pas avoir en ce moment d'autre pensée que de se délivrer de l'invasion exercée, de réparer l'injure de ses défaites, et de briser le fer qui la déchire. Tout autre souci est bien faible à côté de celui-ci. Le gouvernement qui la guidera dans la voie de la résistance, et qui la mènera par un court chemin à la défense victorieuse de son territoire, obtiendra l'assentiment général sans avoir besoin de l'exiger. L'ajournement des élections ajourne plus que jamais toutes les questions politiques pour ne laisser subsister que la question nationale. Si M. Gambetta et ses collègues parviennent à résoudre celle-ci, ils auront, ou peu s'en faut, résolu toutes les autres, qui donc osera contester l'existence de la République, quand elle aura sauvé la France?

LÉO JOUBERT.

Nouvelles de Metz

On écrit de Maubeuge, le 7 octobre, à la Liberté :

Confirmation de toutes les nouvelles que je vous ai transmises concernant la situation du maréchal Bazaine et les combats successifs de ses différents corps d'armée.

Aucun corps d'armée, aucune division n'a essayé d'échec.

Cependant, le 1, le 2, le 3 et le 4, les combats ont continué avec acharnement devant Metz.

Le plan arrêté par Bazaine est de détruire l'ennemi en détail et de tenir devant lui une formidable armée prussienne, armée d'élite, jusqu'à ce qu'un effort de la France vienne lui faciliter non seulement la victoire complète mais encore sa marche sur Paris.

Les Prussiens confirment eux-mêmes les succès des opérations de Bazaine, puisqu'ils n'osent s'attribuer aucune victoire.

Le prince Frédéric-Charles a été atteint du typhus.

Il a dû quitter son armée pendant plusieurs jours et aller respirer l'air pur dans l'intérieur de la France. On le dit à Ferrières ou à Lagay.

Depuis quinze jours, les Prussiens n'enregistrent à leur avantage que l'incendie de deux villages qui avaient soutenu une sortie de l'armée assiégée et la destruction d'un pont de bateaux.

Je vous le répète; quelque chose d'anormal se passe du côté de Metz, sous le rapport politique.

La place de Metz quoique, entièrement investie, voit souvent des messagers entrer dans son enceinte et en sortir.

Bourbaki.

Une dépêche de Londres annonce que les Prussiens ont laissé rentrer dans Metz le général Bourbaki qui était sorti à la suite d'un message de l'impératrice Eugénie.

Il y a là erreur.

La dépêche de Londres est le reflet d'un conte publié par le Pall Mall Gazette, et que vous devez avoir lu.

C'est le général Ladmiraunt qui est sorti dans ces derniers jours et rentré dans Metz. Tenez pour certain que la Prusse n'espère plus réduire par les armes le maréchal Bazaine; elle s'applique à négocier avec lui la paix générale.

Les journaux de Tours annoncent que le général Bourbaki, qu'on croyait rentré à Metz, était en Belgique. Il arrivera prochainement à Tours où il se mettra à la disposition du gouvernement.

On lit à ce sujet dans le Français :

« Nous apprenons que le général Bourbaki a été mandé par le gouvernement.

» Le général n'est pas rentré à Metz, ainsi qu'on l'avait cru d'abord. Après son mystérieux voyage en Angleterre, où il a positivement reçu, comme nous l'avons dit, la proposition de conduire le fils de Napoléon III dans le camp de Bazaine, le général s'est rendu en Belgique, où il se trouve actuellement; et c'est là qu'une dépêche lui a été adressée pour l'inviter à venir à Tours donner au gouvernement des explications sur l'incident étrange qui précède l'opinion publique.

» On pense que le général ne tardera pas à arriver. »

Le Moniteur universel dit que le général aurait été réellement appelé par l'impératrice qui voulait le consulter sur les moyens les plus sûrs d'opérer une restauration napoléonienne. On a proposé d'emmener avec lui le prince impérial, et le faire proclamer par l'armée de Metz. Le général Bourbaki a répondu que l'armée ne se prêterait en aucune façon à cette combinaison.

Il y a là un mystère. Plusieurs journaux de Londres insistent sur ce point que Bazaine et Bourbaki tiennent toujours pour l'Empire. C'est une calomnie prussienne. Nous nous refusons à croire la trahison jusqu'à preuve de contraire.

De bonnes nouvelles.

Une bonne nouvelle et qui va faire battre bien des cœurs, si elle se confirme. C'est la Liberté qui l'annonce :

L'armée de la Loire, forte de 100,000 hommes, est complètement organisée.

Elle a des vivres pour longtemps, une formidable artillerie, un armement de premier ordre, des munitions abondantes.

D'autre part, le Constitutionnel annonce que le vice-amiral Fourichon a réuni hier, sous sa présidence, les généraux de division d'Aurelle de Paladines, de La Motte-Rouge, de Polhès, Borel, Lefort, Véronique et plusieurs intendants militaires.

Ces messieurs avaient été convoqués pour délibérer sur toutes les questions touchant à l'organisation des troupes, à leur équipement, enfin aux opérations à combiner contre l'ennemi dans le plus bref délai possible.

La question de discipline y a été particulièrement traitée. L'application du décret établissant des cours martiaux sera rigou-

reusement poursuivie pour établir le bon ordre si malheureusement troublé.

Nous croyons savoir que l'entente la plus complète a existé sur tous les points et que nous ne tarderons pas à en voir sortir d'heureux résultats.

Nous ne pouvons que féliciter le vice-amiral Fourichon de l'initiative qu'il a prise en cette circonstance; et nous ne doutons pas que dans un délai très rapproché nous ne ressentissions les heureux effets des mesures qui ont été adoptées.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

La mort du prince Frédéric-Charles.

DÉPÊCHE EXTRAITE DE L'Univers.

« Thionville, 1er octobre.

» Notre ville est toujours cernée; sans être pourtant l'objet d'aucune attaque sérieuse.

» Quelques hommes de la garnison et les francs-tireurs font de temps à autre des sorties. Ils ont pris dernièrement un convoi de vivres prussien, de 76 voitures. Ils étaient allés l'arrêter à 10 kilomètres de Thionville.

» Des escarmouches ont lieu presque tous les jours.

» Metz tient vaillamment. Bazaine fait tous les jours des sorties. Il a réduit à rien l'infanterie prussienne faisant partie des corps d'armée qui cernent la ville.

» Le prince Frédéric-Charles a été tué avant-hier devant Metz (officiel).

» Le typhus gagne l'armée prussienne.

» Si seulement une armée importante pouvait descendre vers nous! Il me semble que la France serait sauvée; car on pourrait faire jonction avec Paris, et exterminer tout ennemi que l'on rencontrerait.

La mort du prince Frédéric-Charles serait un fait d'une extrême gravité et qui pourrait hâter la fin de la guerre.

On donne comme certain que le général de Molke n'a reçu jusqu'à présent aucune égratignure.

Un mort mystérieux.

Le Moniteur Universel prétend que ce mort n'est autre que le prince Max de Wurtemberg, qui a été frappé de deux balles à la tempe et à la bouche pendant qu'il faisait des observations à la lanterne de Diogène.

D'après le dire des médecins prussiens, il serait mort dans la journée du 30.

D'autre part, le Réveil du Dauphiné reçoit d'un de ses amis de Genève, le télégramme suivant, que nous reproduisons, sans pouvoir autrement garantir la nouvelle qu'il contient :

St-Julien, 5 octobre, 3 h., 5 m., s.

De Molke est mort; tenez-le pour certain.

Vive les francs-tireurs!

Orléans, 10 octobre, soir.

Les 40,000 Français sous les ordres du général Reyau n'ont pu réussir à battre le corps d'armée prussien qui s'est jeté ce matin

sur Arthenay.

C'est que, si les Prussiens n'étaient qu'un nombre de 35,000 combattants, tant infanterie que cavalerie, leur artillerie a été formidable.

La notre absolument insignifiante.

Dans Orléans il y a 8 à 10,000 soldats. Mais l'arrivée de quelques dragons fuyards a tout paralysé et produit une affreuse confusion.

Courage, cependant! le général Reyau acceptera demain, de nouveau la bataille.

Aujourd'hui le canon prussien n'a cessé de gronder jusqu'à trois heures.

Londres, 10 octobre.

Le Times dit que la visite de M. Thiers à Vienne produira de bons résultats, M. de Beust fait tout pour la paix.

Bruxelles, 10 octobre.

Le général Bourbaki vient de sortir de Metz et doit être à l'heure qu'il est à Tours. Le général Palikao s'apprête aussi à partir pour Tours et prendre le commandement d'une armée marchant sur Paris contre les Prussiens.

L'Indépendance belge. — Une dépêche de Berlin, en date du 10, annonce que les organes ministériels prussiens publient une déclaration aux termes de laquelle le gouvernement prussien ne saurait reconnaître le gouvernement provisoire français comme suffisamment autorisé, mais désavoue tout projet de restauration bonapartiste.

Une dépêche prussienne de Versailles, en date du 9, dit :

Un escadron du 16e hussard a été surpris le 7 courant, par la trahison des habitants d'Ablis, lesquels ont été punis. Le village a été incendié.

Tours, 11 octobre.

Il devient douteux que les services du général Garibaldi soient utilisés par le Gouvernement.

Garibaldi qui, dans ses discours à la foule, avait annoncé l'arrivée à Tours de 1,500 volontaires italiens et d'une légion polonaise, a demandé au gouvernement le commandement de tous les volontaires et francs-tireurs français, italiens, américains, polonais, etc.

M. Gambetta, pour l'instant ministre de la guerre, hésite à obtempérer à cette demande.

Les hésitations de la Délégation gouvernementale pèsent leurs forces dans la crainte que la présence de Garibaldi à la tête d'une armée n'indispose contre la France les Puissances européennes, et ne blesse surtout l'Autriche et l'empereur Alexandre de Russie.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le général Garibaldi, pour ne pas augmenter son embarras, retourne à Caprera.

Tours, 12 oct. 1870, 3 h. soir.

Le Ministre de l'Intérieur, à Préfets et Sous-Préfets.

Circulaire.

Hier on se battait abords d'Orléans. Quelques obus tombèrent entrés des faubourgs. Communications régulières arrêtées à Beaugency. Détails manquent encore. A Dreux, Prussiens repoussés, éclaireurs signalés hier soir à quatre kilomètres Châteaudun. Avant-hier deux engagements heureux pour francs-tireurs et avant postes d mobiles. Dans Vosges à Cléféy, ennemi perdu 60 hommes, nous 6 blessés. Prés

Bruyères, 30 Prussiens sur carreau, un franc-tireur tué. Ennemi paru Montdidier, garde nationale, francs-tireurs à sa rencontre. Il s'est replié. Reçu rapport commandant place Biche, 28 septembre, essayé trois bombardements: 8 août, le 23, et du 11 au 12 septembre, grande ville brûlée, plus de dix mille projectiles, garnison bonne santé, pourvue vivres, munitions. Bâtimens du fort détruits.

Tours, 12 octobre 1870, 4 h. 30 soir.

Intérieur à Préfets et Sous-Préfets.
Circulaire.

Ennemi entré Orléans, hier soir, sept heures. Gare incendiée. Détails officiels manquent encore. Reçu nouvelles de combat important, le 7, entre St-Cloud et Mont-Valérien. Général Ducrot infligé échec sérieux aux Prussiens qui se sont repliés sur Versailles.

Tours, le 13 octobre.

Le Ministre de l'Intérieur, aux Préfets.
Circulaire.

Rapport sur la journée du 11, constate que troupes ayant combattu la veille à Arthenay n'ont pas tenu sur route de Paris. Une brigade de 3^e division à Saran-les-Ormes, débordée par artillerie, a disputé terrain pied à pied. Trois bataillons de réserve ont ensuite contenu ennemi pendant 3 heures. Après combat très vif, obligé céder à profusion de projectiles. Général Lamothe-Rouge prit parti de se retirer sur rive gauche Loire.

Retraite non inquiétée se fit avec ordre et calme. Général Lamothe-Rouge a été remplacé par Aurelles, 50 cavaliers ennemis ont paru à Meung; 4500 réquisitionnés Saumur.

Cavalerie ennemie parue hier Tourniois dans direction Chateaudun ou furent vus éclaireurs Prussiens.

A Gisors sont 3,000 Prussiens avec artillerie attendant renforts successifs. A Brugères (Vosges), le 11 dans soirée eut lieu combat avant-postes contre 15,000 ennemis ayant beaucoup d'artillerie. Avantages nous resta. Néanmoins, Cambriels pour ne pas s'exposer à être cerné se décida à changer ses positions.

Dans le Nord exemple, St-Quentin produit immense effet. Cérémonie imposante plus de 50,000 personnes assistent entièrement des gardes nationaux tués.

Voyage aérien de M. Gambetta.

Toute la France sait déjà que M. Léon Gambetta a quitté Paris en ballon pour se rendre à Tours.

Le voyage du ministre de l'intérieur a été singulièrement accidenté. Lorsque le ballon qu'il montait, l'Armand Barbès est passé au dessus des avant-postes prussiens il a eu à essayer une vigoureuse charge de mousqueterie. Fort heureusement personne n'a été atteint, quoique les voyageurs ne fussent pas à une hauteur de plus de 600 mètres. Mais c'est un miracle que l'aérostat n'ait pas été crevé, car les trois personnes qui montaient l'Armand Barbès ont parfaitement entendu siffler les balles autour d'elles.

Après ces premières émotions les aérostatiers ont vu tout à coup leur ballon descendre rapidement vers la terre, et finir par s'abattre dans une plaine où quelques heures auparavant, manœuvraient des régiments prussiens. Ce n'est qu'en se débarrassant de tout leur lest que les voyageurs ont pu se relever et repartir pour subir à deux cents mètres du sol une seconde fusillade, pendant laquelle M. Gambetta reçut une blessure à la main.

Enfin, dernière aventure, l'Armand Barbès, en passant au dessus d'une forêt, s'accrocha aux branches d'un chêne, et il lui fut impossible de le détacher. Les voyageurs étaient à quelques lieues de Montdidier.

Ils trouvèrent fort heureusement à quelques paysans qui les aidèrent et un brave homme qui leur prêta sa voiture pour aller à Montdidier, où ils couchèrent: le lendemain ils étaient à Amiens.

Après avoir passé à Rouen. M. Gambetta est arrivé à Tours par le Mans. A la gare, il y avait une centaine de personnes parmi lesquelles nous avons remarqué M. Steenackers. On a crié: Vive Gambetta! Le ministre de l'intérieur a répondu:

« Non ! Vive l'armée de la Loire sur Paris. »

Chronique locale

Décret sur l'organisation de la Garde Nationale Mobilisée.

Les membres du gouvernement de la défense nationale délégué pour représenter le gouvernement et en exercer les pouvoirs, Considérant que les conseils de révision de la garde nationale mobilisée ont terminé leurs opérations; qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à la formation des corps:

Vu la loi du 13 juin 1851;

Vu le décret du 6 octobre suivant,

DÉCRETONS:

Art. 1^{er}. Dès la publication du présent décret, le maire de chaque commune, assisté de deux conseillers municipaux désignés par lui, procédera à la division des gardes nationales mobilisées en compagnies.

Art. 2. La force des compagnies est de 100 à 250 hommes.

Lorsqu'une commune ne fournira pas cet effectif, il lui sera adjointe une ou plusieurs communes limitrophes appartenant au même canton jusqu'au complément de l'effectif réglementaire.

Art. 3. Il y aura un bataillon par canton, formé de quatre compagnies au moins et de dix au plus: s'il y avait plus de dix compagnies, on formerait deux ou plusieurs bataillons.

Art. 4. La réunion des bataillons cantonnaires dans le même arrondissement formera une légion commandée par un lieutenant-colonel et un colonel.

La réunion des légions d'arrondissement formera une brigade qui prendra le nom du département et sera placée sous les ordres d'un commandant supérieur.

Les cadres des différents corps sont fixés conformément au décret du 6 octobre 1851.

— Elections — Nominations:

Art. 5. Le commandant supérieur, les colonels, lieutenants-colonels sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les autres grades seront nommés à l'élection conformément à la loi du 13 juin 1851, sauf les exceptions prévues aux articles 52, 53 et 56.

Art. 6. Dans les deux jours qui suivront la formation des compagnies, il sera procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux; sous la présidence du maire assisté de deux conseillers municipaux désignés par lui.

L'élection aura lieu conformément à la section V de la loi du 13 juin 1851.

Art. 7. L'uniforme sera réglé dans chaque département par un arrêté du préfet.

La vareuse et le képi sont obligatoires; la vareuse portera le collet et les pattes rouges.

Le nom du département ou au moins ses initiales figureront sur le képi.

Rassemblement — Exercice: Art. 8. Conformément au décret du 29 septembre dernier, les gardes nationales sédentaires et les pompiers devront céder d'urgence leurs armes aux compagnies mobilisées.

Art. 9. La distribution des fusils disponibles aura lieu immédiatement dans chaque commune, par les soins des préfets et des maires; au besoin il y sera joint des fusils de chasse, jusqu'à ce que le nombre des fusils soit égal à celui des gardes nationaux mobilisés, les hommes les plus jeunes de chaque commune seront les premiers armés.

Art. 10. Les exercices se feront par commune; ils auront une durée minimum de deux heures par jour.

Le dimanche les compagnies se réuniront, soit au chef-lieu du canton, soit dans tout autre commune désignée par le chef de bataillon.

Si les circonstances l'exigeaient, le canton

pourrait être divisé en circonscriptions pour les exercices.

Le chef de légion ou le commandant supérieur prescrira, s'il y a lieu, la réunion des corps sur un point quelconque de l'arrondissement ou du département. Autant que possible, il sera adjoint à chaque compagnie des instructeurs pris parmi les anciens militaires ou les militaires provisoirement détachés de leur corps.

Art. 11. Les gardes nationaux mobilisés en marche seront mis à la disposition du ministre de la guerre et soumis à la même discipline que l'armée.

Art. 12. Il sera pourvu, par un décret ultérieur, au règlement des questions de solde, d'équipement, d'habillement, d'armement et d'entretien.

Art. 13. Les départements de l'Intérieur et de la Guerre sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au bulletin des lois

Tours, le 11 octobre 1870.

L. Gambetta, Ad. Crémieux, H. Fourichon, Glais-Bizoin.

On nous écrit de Cassagnes: Monsieur le Rédacteur,

Je m'empresse de vous communiquer le fait suivant qui mérite à tous égards d'être connu du public:

Dimanche dernier, je lisais aux gardes nationaux de la commune, la proclamation de notre excellent Préfet. Le curé qui était au milieu du groupe prit la parole après ma lecture, et dit entr'autres choses que le patriotisme ne devrait pas avoir besoin de stimulants, et s'adressant plus spécialement à quelques gardes nationaux: A l'heure qu'il est vous devriez être engagés, dit-il; aussitôt deux d'entre eux répondent: — Qu'on nous donne 50 fr. à chacun, et nous partons de suite pour Cahors, pour nous enrôler.

Le curé sort 100 fr de son porte-monnaie et après les avoir donnés au maire: — Voilà pour ces deux hommes quand ils vous présenteront le titre de leur enrôlement; j'en donnerai autant à tous ceux de la commune qui suivront leur exemple.

Un de ces hommes est déjà parti et a touché ses 50 fr.

Le curé de Cassagne a donné là un bel exemple à suivre.

F.

Nous recevons la lettre suivante:

Figeac (Lot), le 10 Octobre.

Citoyen,

En ma qualité de secrétaire de la chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Figeac (Lot), je viens vous informer que, dans sa réunion du 9 du courant, la communauté des huissiers, dont je fais partie, a voté, à l'unanimité, une somme de huit cents francs pour être employée à souscrire, immédiatement, à l'emprunt d'un million, voté par le conseil général du Lot, pour servir à l'armement de 5,000 gardes nationaux;

En outre, la même communauté des huissiers de l'arrondissement de Figeac a voté une somme de 100 fr. pour secours aux blessés.

Je ne doute pas, citoyen, que cette généreuse et patriotique délibération ne soit reproduite dans votre estimable journal.

Salut et fraternité, et vive la République!

Le secrétaire de la chambre des huissiers de l'arrondissement de Figeac,

CARRAYROU.

Un de nos abonnés vient de nous adresser la copie très-exacte d'une lettre écrite par M. l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois.

« Monsieur le curé et vénéré confrère, La prédiction dont vous me parlez a été

faite en 1804, et il y a 40 ans que je la connais; mais je dois vous dire qu'il n'en existe pas de copie authentique. Elle fut confiée par une sœur tourrière, mourant en odeur de sainteté, à une jeune fille de 26 ans, à laquelle sœur Marianne prédisait, en même temps, qu'elle serait religieuse et plusieurs fois supérieure, et que, seule de toutes les personnes qui habitaient alors la communauté, elle serait témoin des derniers événements qu'elle lui découvrirait. Cette jeune personne, aujourd'hui mère Providence, qui a été plusieurs fois supérieure, est dans sa 93^e année.

Une foule de particularités échelonnées dans cette espace de 66 ans, se sont accomplies d'une manière qui frappe quiconque veut y faire attention. Ce qui concerne l'époque actuelle peut se réduire à ceci:

« On apprendra un jour que l'ennemi est entré en France. Tous les hommes partiront. Il ne restera que les vieillards, les femmes et les enfants. Il y aura de grands troubles en France; non partout, mais dans de grandes villes où il y aura des massacres, surtout à Paris, où il sera horrible. On cachera la mort d'un grand personnage pendant trois jours. Il y aura un grand combat entre les bons et les méchants. Ceux-ci seront les plus nombreux et à un moment les bons sembleront anéantis; mais, O puissance de Dieu! tous les méchants périront, oui! et beaucoup de bons. A Blois, il n'y aura rien. Trois courriers passeront en un même jour par Blois. Le premier dira, tout est perdu; le deuxième, ne s'arrêtera pas; le troisième dira, tout est sauvé: ce sera un courrier feu et eau. (Ces expressions étaient inconnues avant l'usage des transports à vapeur et faisaient croire que la prophétesse était en délire).

Avant le grand combat les méchants seront les maîtres; ils feront tous le mal qu'ils pourront, non tout ce qu'ils voudront parce qu'ils n'en auront pas le temps.

Après le grand combat, il y aura une ère de paix et de prospérité et un triomphe de la religion tels que l'on n'a jamais rien vu de semblable.

Comme signe on verra un jour les marchands de la foire de Blois emballer précipitamment. On leur demandera pourquoi? ils répondront: Nous voulons aller voir ce qui se passe chez nous. (Ceci s'est accompli le 5).

Nous recevons tant de lettres à ce sujet qu'il m'est impossible d'entrer dans de plus grands détails.

Agréez, etc.

La mort mystérieuse du grand personnage prussien dont il est question depuis quelques jours, et dont on ignore encore le nom, ne serait-elle pas celle qui est annoncée par la religieuse de Blois?

Un appel patriotique.

M. de Charette vient d'adresser l'appel suivant à tous ceux qui sont disposés à marcher sous ses ordres contre l'ennemi:

« Autorisé par le gouvernement à former avec le régiment des zouaves pontificaux un corps qui prend le nom de Légion des volontaires de l'Ouest, à cause du lieu de sa formation, je viens faire appel aux hommes de cœur de toute la France qui ne sont pas encore incorporés, à tous ceux qui de près ou de loin ont appartenu au régiment.

« J'avertis que je veux former un corps sérieux, où régnera la plus grande discipline. Ma seule préoccupation est de défendre la France. C'est dans la ville de Tours que nous nous formerons.

« J'espère que mon appel sera entendu et que nous pourrons prouver que le régiment de zouaves saura conserver ses traditions, qu'il sera le type de l'honneur et du dévouement et qu'il se consacra à la France comme il s'est dévoué à la défense de Rome.

« Le ministre de la guerre nous a fait l'honneur d'envoyer trois de nos compagnies aux extrêmes avant-gardes.

Signé: EE CHARETTE.

Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

Le directeur a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 3 0/0 de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, que, conformément à l'usage, le paiement du 2^e semestre de 1870 est ouvert, sous escompte, à dater de ce jour. L'escompte est fixé à 5 0/0 l'an. Pour les titres au porteur, le montant du coupon est réduit à 7 fr. 7 c. par suite de la déduction de l'impôt de mutation.

Le paiement aura lieu dans les gares en exploitation ci-après désignées:

Châteaudun, Vendôme, Tours, Orléans, Blois, Amboise, Châtelleraut, Poitiers, Ruffec, Angoulême, Libourne, Bordeaux, Castillon, Guéret, Montmorillon, Saint-Maixent, Niort, Surgères, La Rochelle, Rochefort, Montrichard, Saumur, Angers, Ancenis, Nantes, Saint-Nazaire, Redon, Vannes, Auray, Lorient, Quimper, Châteaulin, Napoléonville, La Roche-sur-Yon, Cholet, Bressuire, Châteaun-Loir, Le Mans, Vierzon, Bourges, Saincaise, Saint-Amand-Montrond, Montluçon, Commeny, Moulins-sur-Allier, Issoudun, Châteaoux, Argeon, La Souterraine, Limoges, Thiviers, Périgueux, Le Buge, Monsempron-Libos, Penne (L.-et-Garonne), Cahors, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Mussidan, Terrasson, Brive, Gramat, Figeac, Villefrance de Rouergue, Montauban, Gaillac, Saint-Sulpice (Tarn), Toulouse, Albi, Rodez, Decazeville, Viviez, Aurillac, Murat, Massias, Arvent.

Tours, le 9 octobre 1870.

Pour le Directeur, G. LEMERCIER.

Dernières nouvelles

Tours, le 14 Octobre 11 h. 30 m.

Aucun nouvel engagement signalé du côté d'Orléans.

Quatre cents Prussiens entrés hier n'y seraient pas restés la nuit. On les dit en force à Meung, à Châteaudun. Hier matin, cinq ohlans, suivis de près par 20 autres, ont paru à la gare. Francs-tireurs ont tiré dessus sans les atteindre. Ils ont fui vers Toutry.

Le bruit répandu de l'approche de 20,000 ennemis a produit une fausse alerte. Ce matin tout était tranquille.

Gardes nationaux en armes, reconnaissance sans résultat jusque Tourniois.

Hier matin, huit heures, feu roulant. Artillerie commence contre Soissons des hauteurs voisines. La place est en état de résister.

— Lettre particulière, source honorable communiquée sous réserve, annonce qu'ennemi a subi grandes pertes sous Metz. Bazaine paraît libre de ses mouvements sur Thionville.

DÉPARTEMENT DU LOT,

Arrondissement de Cahors.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution des articles 6 et 23 de la loi du

3 mai 1841.

AVIS

Par arrêté du treize octobre mil huit cent soixante-dix, pris en exécution de l'article vingt-trois de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, le montant de l'indemnité à offrir aux sieurs Régis (Jean), aîné et David (Jeanne-Marie-Constance), son épouse, de la commune de Castelnaud-Montrater, expropriés par jugement du vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix, pour le terrain qu'ils doivent céder à l'élargissement de la route départementale numéro vingt-un, de Cahors à Montauban, dans la traverse de Castelnaud, a été fixé à la somme de six cents francs, ci. 600 fr.

Le présent avis sera inséré aux journaux légalement désignés à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Cahors, le quatorze octobre mil huit cent soixante-dix.

Le Préfet du Lot,

DE FLAUJAC.

Pour tous les extraits et articles non signés, A. Layton



SERVICES A VOLONTE



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.

Élégance et confort. — Prix modérés